



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
DOMAINE ET PATRIMOINE – Locations

**DECISION n°2024-026DEC du 13/03/2024
PORTANT DEDUCTION PONCTUELLE D'UN ACOMPTE APRES INVERSION DE SALLES**

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 relative à la délégation du conseil municipal au maire,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2022 relative à l'organisation des locations des salles communales,
Vu la décision n°2023-087DEC du 5 juillet 2023 portant modification des tarifs communaux de mise à disposition des salles municipales,
Vu la demande de réservation de la salle Barbareu sollicitée
par Mme NERET Rosemonde pour le week-end du 13 et 14 avril 2024 et l'acompte de 45 € versé le 12/02/2024,
Vu le changement de salle sollicité par l'intéressée afin d'occuper la salle des fêtes aux mêmes dates,

DECIDE :

- d'accepter ce changement et louer la salle des fêtes le week-end du 13 et 14 avril 2024 dans le cadre de l'organisation d'une fête familiale à Mme NERET Rosemonde,
- de déduire l'acompte versé le 12/02/2024 par Mme NERET Rosemonde pour la location de la salle Barbareu (45 €) du total dû pour la location de la salle des fêtes (664€).

Le Maire soussigné certifie
le caractère exécutoire
de la présente décision

Fait à Saint-Augustin, le 13/03/2024
Pour copie conforme,
Le Maire, G. PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240313-2024_026DEC
Reçu le **15 MARS 2024**

Publication dématérialisée le: 15 MARS 2024

